E/ESCAP/CDR(4)/2



Conseil économique et social

Distr. générale 17 août 2015

Français

Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Quatrième session

Bangkok, 27-29 octobre 2015 Point 5 de l'ordre du jour provisoire* Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque

Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque

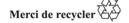
Note du secrétariat

Résumé

Le présent document examine le rôle des systèmes d'alerte rapide multirisque dans le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et fait le bilan des progrès accomplis pour améliorer les systèmes d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique. Il met l'accent sur certaines lacunes en matière d'alerte rapide dans la région, en particulier dans les pays très exposés aux risques mais dotés de faibles capacités, ainsi qu'à l'échelon local, et décrit les priorités régionales à prendre en compte pour atteindre l'objectif mondial fixé dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) visant à améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe. On y trouvera également plusieurs questions que le Comité souhaitera peut-être examiner.

Table des matières

		Page
I.	Introduction	2
II.	Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques	4
III.	Alerte rapide multirisque en Asie et dans le Pacifique: état de la situation	6
IV.	Lacunes et priorités régionales	7
V.	Questions à examiner par le Comité	10



^{*} E/ESCAP/CDR(4)/L.1.

I. Introduction

- 1. L'alerte rapide est un bien d'intérêt collectif majeur, essentiel pour assurer une réduction des risques de catastrophe efficace. Cela vaut en particulier pour l'Asie et le Pacifique, région qui est exposée à de très nombreux risques naturels et qui est frappée par des catastrophes toujours plus vastes et complexes. Bien souvent, l'efficacité d'un système d'alerte rapide, et notamment la question de savoir si l'alerte ainsi donnée permet de prendre rapidement les mesures voulues ou non, va déterminer en partie l'ampleur de la catastrophe consécutive au risque détecté. Toutefois, le potentiel des systèmes d'alerte rapide pour réduire les pertes humaines et matérielles fait souvent l'objet d'une attention limitée et est peu fréquemment pris en compte dans les politiques nationales et au niveau décisionnel, en dépit d'informations toujours plus nombreuses qui témoignent du nombre de vies sauvées et de l'intérêt économique considérable de tels systèmes.
- 2. Le rôle des dispositifs d'alerte rapide dans le renforcement de la résilience et donc l'atténuation de l'impact des catastrophes est reconnu dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui préconise d'« améliorer sensiblement l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe d'ici à 2030¹ » (septième cible mondiale).
- 3. Des prévisions exactes et des interventions appropriées sur le terrain sont indispensables si l'on veut tirer pleinement parti des systèmes d'alerte rapide. Un système d'alerte efficace combine la science et la technologie avec les approches locales pratiques, en faisant intervenir les deux dans un cadre cohérent. Au vu de l'expérience de l'Asie et du Pacifique, l'alerte rapide est plus efficace lorsqu'elle est pleinement intégrée aux stratégies générales mises en place aux niveaux régional et national pour le renforcement de la résilience et la réduction des risques de catastrophe.
- 4. L'alerte rapide est de la responsabilité des gouvernements. Mais c'est aussi un domaine dans lequel la coopération intergouvernementale et régionale peut être très efficace, dans la mesure où les risques transcendent souvent les frontières et menacent généralement plusieurs pays à la fois. Les pays qui partagent un littoral, une chaîne de montagnes ou un cours d'eau sont souvent confrontés à des problèmes similaires. C'est pour cette raison qu'ont été mis en place dans la région Asie-Pacifique des mécanismes d'alerte rapide, en particulier pour les tsunamis et les cyclones tropicaux, et que l'on constate une tendance générale au renforcement de la coopération régionale et Sud-Sud.
- 5. Conscients de l'intérêt de la coopération régionale en matière d'alerte rapide et reconnaissant que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) constitue une plate-forme intergouvernementale efficace, les États membres, dans la résolution 71/12 de la Commission de mai 2015, ont prié la CESAP de fournir des orientations au niveau régional sur les mesures à prendre en matière d'alerte rapide multirisque afin de se prémunir contre les catastrophes communes et transfrontières, en renforçant les mécanismes de coopération régionale de

2 B15-00899

-

¹ A/RES/69/283, annexe II.

lutte contre les risques, tels que ceux liés aux cyclones tropicaux et aux sécheresses, et en élargissant cette coopération pour qu'elle s'applique aux inondations, notamment celles provoquées par les lacs glaciaires, ainsi qu'aux glissements de terrain.

- 6. Les systèmes d'alerte rapide performants et centrés sur les populations permettent de sauver des vies. Par contre, les insuffisances dans ce domaine peuvent se révéler coûteuses en cas de catastrophe, tant du point de vue des conséquences humaines que de l'impact économique. En octobre 2013, le lancement ciblé et opportun d'alertes et l'évacuation préventive de plus de 550 000 personnes ont permis de réduire le nombre de victimes du cyclone Phailin, la deuxième tempête en intensité à avoir frappé l'Inde. Les systèmes destinés à se prémunir des aléas géophysiques ont des répercussions positives similaires. Dans une étude réalisée pour le compte de la CESAP, on a estimé que le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien permettrait de sauver en moyenne au moins un millier de personnes par an au cours des cent prochaines années².
- Les systèmes d'alerte rapide peuvent également économiquement rationnels, en particulier en cas de catastrophes fréquentes cyclones et inondations par exemple – qui peuvent être prévues avec suffisamment d'avance pour non seulement protéger les populations, mais aussi préserver leurs moyens de subsistance. Selon des recherches réalisées par la Banque mondiale, les investissements dans les services d'alerte hydrométéorologique dans les pays en développement ont un rapport coûts/avantages de l'ordre de 4 à 36, ce qui signifie que chaque dollar investi produit entre 4 et 36 dollars de retour sur investissement³. On parvient à ce résultat en sauvant des vies, en protégeant les biens et en parvenant à optimiser la production économique dans les secteurs vulnérables aux phénomènes climatiques.
- 8. Il est important de noter que les mécanismes d'alerte rapide n'ont d'intérêt, comme évoqué plus haut, qu'à la condition que les investissements soient correctement orientés et motivés par les besoins prioritaires d'une région ou d'un pays donnés. À cet égard, un rapport de la Banque mondiale sur les aspects économiques de la prévention met en garde contre le recours excessif aux technologies onéreuses ayant des coûts de fonctionnement et d'entretien élevés⁴. Le rapport préconise plutôt de répondre aux besoins pratiques, notamment en estimant et en calibrant des modèles, en réalisant des analyses de risque, en numérisant les données anciennes et en améliorant la qualité des données issues des observations sur le terrain, ce qui permet d'affiner les prévisions saisonnières et celles à court terme, un résultat très utile.

Thomas J. Teisberg, « Potential life saving benefits of a tsunami early warning system in the Indian Ocean », document soumis à la CESAP, 2011.

Stéphane Hallegatte, « A cost effective solution to reduce disaster losses in developing countries: hydro-meteorological services, early warning, and evacuation », Policy Research Working Paper, n°6058 (Washington, D.C., Banque mondiale, 2012). Disponible à l'adresse: https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/9359/WPS6058.pdf?sequence =1

⁴ Banque mondiale, Natural Hazards, Unnatural Disasters: The Economics of Effective Prevention (Washington D.C., 2010).

II. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques

- 9. Le secrétariat a soutenu une large gamme d'activités visant à renforcer les systèmes d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique, en particulier par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques⁵. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en 2005 suite aux ravages causés par le tsunami qui a frappé l'océan Indien. La vocation première du Fonds était d'appuyer les systèmes d'alerte rapide en cas de tsunami dans l'océan Indien et les pays de l'Asie du Sud-Est. En 2010, suite à un examen indépendant, sa portée a été élargie de manière à inclure l'ensemble des catastrophes et la préparation aux changements climatiques, l'accent restant mis sur l'alerte rapide de bout en bout pour les risques côtiers. Cet ajustement a été motivé par l'impact croissant des phénomènes météorologiques extrêmes dans la région et une reconnaissance accrue des avantages d'un système d'alerte rapide portant sur des risques multiples.
- 10. Le Fonds d'affectation spéciale sert à améliorer l'alerte rapide pour les risques côtiers, tels que tsunamis, typhons et ondes de tempête, et s'inscrit dans une démarche régionale. Il contribue à réduire l'insuffisance des capacités en faisant appel à la coopération régionale et Sud-Sud, au partage des ressources et à l'élaboration d'un système régional intégré d'alerte comprenant un réseau de centres de collaboration.
- 11. La stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour 2013-2016 repose sur trois piliers:
 - a) Les mécanismes intergouvernementaux régionaux;
 - b) Les besoins particuliers des pays;
 - c) Les innovations de la société civile et les initiatives du secteur des entreprises.
- 12. Le principal organe de décision du Fonds d'affectation spéciale est le Conseil consultatif, qui se compose du secrétariat et des principaux donateurs (Allemagne, Suède et Thaïlande). D'autres donateurs (Bangladesh, Japon, Népal, Philippines et Turquie) et des organismes des Nations Unies (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation météorologique mondiale (OMM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement) ont un statut d'observateur auprès du Conseil, qui se réunit une ou deux fois par an.
- 13. Un des éléments clefs du Fonds d'affectation spéciale est l'Équipe spéciale interorganisations. Ses membres examinent les projets, prodiguent des conseils sur les questions techniques et font des recommandations au

4 B15-00899

_

On trouvera davantage d'informations sur le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques à l'adresse: www.unescap.org/disaster-preparedness-fund.

Conseil consultatif. L'Équipe spéciale, présidée par la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP, est composée d'experts techniques de l'UNESCO, du PNUD et de l'UNISDR, ainsi que de la Division du développement social et de la Division de l'environnement et du développement de la CESAP.

- 14. Au mois d'août 2015, le Fonds d'affectation spéciale avait approuvé 26 projets pour un budget total d'environ 13,7 millions de dollars, au bénéfice direct de 19 pays. Cinq projets sont actuellement mis en œuvre, pour un budget total de 3,2 millions de dollars. En mai 2015, dans sa résolution 71/12, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de renforcer le Fonds d'affection spéciale et d'en étendre la portée géographique pour y inclure les petits États insulaires en développement du Pacifique, en plus des pays de l'océan Indien et des pays de l'Asie du Sud-Est.
- 15. La création du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien fait partie des principales initiatives régionales soutenues par le Fonds d'affectation spéciale. Ce système, opérationnel depuis 2011, est un mécanisme d'alerte rapide régional qui fournit des produits et des services d'alerte au tsunami à 28 pays de l'océan Indien. En 2009, le Fonds d'affectation spéciale a également constitué le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque, une institution intergouvernementale spécialisée dans la production et l'exploitation d'informations sur l'alerte rapide ainsi que dans le renforcement des capacités. En 2015, ce dispositif comptait 12 États membres et 19 pays collaborateurs.
- 16. Le Fonds d'affectation spéciale est un catalyseur d'innovation en matière d'alerte rapide. Il a permis de soutenir financièrement les activités du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque et de l'OMM pour le renforcement des services météorologiques et hydrologiques nationaux de cinq pays à haut risque et est utilisé pour établir, pendant la mousson, des prévisions à échelle réduite facilement exploitables. Ce projet pilote cible le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, les Maldives et Sri Lanka, où sont organisés deux fois par an des forums sur la mousson destinés à faciliter les interactions entre prévisionnistes et utilisateurs.
- 17. Avant chaque forum sur la mousson, le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque et l'OMM collaborent avec les autorités nationales pour élaborer des prévisions saisonnières et des produits connexes ainsi que pour former les utilisateurs, comme les ministères d'exécution, les administrations locales et leurs partenaires, à la manière d'exploiter les informations. Lors de ce forum, les utilisateurs débattent des mesures de préparation et d'atténuation à prendre sur la base des informations présentées par les prévisionnistes. Ainsi, le forum sur la mousson joue un rôle important de relais entre les prévisionnistes et les utilisateurs finals, ainsi qu'entre l'alerte rapide et les interventions précoces.
- 18. Le Fonds d'affectation spéciale a également soutenu le renforcement du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts en cyclones tropicaux, deux mécanismes régionaux d'alerte rapide. Plus précisément, il a appuyé ces mécanismes dans le cadre de la mise au point conjointe de procédures opérationnelles multirisques normalisées et « synergisées » pour l'alerte rapide. Ce travail a débouché sur l'élaboration d'un manuel achevé

B15-00899 5

en mai 2015, qui va prochainement être utilisé par le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts en cyclones tropicaux⁶.

III. Alerte rapide multirisque en Asie et dans le Pacifique: état de la situation

- 19. D'un bout à l'autre de la région Asie-Pacifique, les technologies permettant d'évaluer les dangers et les risques et de détecter les menaces ont globalement atteint un degré élevé de perfectionnement. Toutefois, des innovations et une utilisation plus large permettraient d'améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide. Les principaux obstacles qui empêchent de sauver davantage de vies sont souvent liés à des défaillances en matière de: a) diffusion rapide et fiable des avis d'alerte à tous ceux qui sont concernés et b) renforcement des connaissances et des capacités des communautés pour leur permettre d'agir de manière appropriée.
- 20. Les opérations d'alerte rapide comportent souvent quatre éléments: connaissance des risques; surveillance et alerte; communication; et capacité d'intervention. Les travaux de recherche de la CESAP montrent qu'en Asie et dans le Pacifique, la connaissance des risques et les opérations de surveillance et d'alerte ont atteint un niveau relativement élevé de maturité dans toute la région, malgré des progrès inégaux entre les pays et selon les risques rencontrés. Toutefois, les aspects liés à la communication et à la capacité d'intervention sont les plus délicats pour la plupart des pays.
- 21. Un des problèmes communs aux pays de la région est le fait que l'alerte rapide est souvent considérée avant tout comme relevant du domaine scientifique, et est donc facilement omise au moment de l'élaboration des politiques générales et de la prise des décisions dans d'autres domaines connexes, notamment la gestion des catastrophes. Les contacts entre prévisionnistes et responsables de la gestion des catastrophes sont donc souvent limités, ce qui empêche les pays de mettre au point des systèmes d'alerte efficaces de bout en bout. De plus, l'alerte et les informations sur les risques ne sont guère utilisées dans divers secteurs vulnérables de l'économie, notamment la pêche et l'agriculture, malgré les avantages économiques qui pourraient en découler. Il est essentiel de remédier à ces lacunes si l'on veut atteindre les objectifs du Cadre de Sendai.
- 22. La coopération régionale en matière d'alerte rapide s'est considérablement améliorée à la suite du tsunami qui a frappé l'océan Indien en 2004. Cette action collective a abouti à la création, en 2011, du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, comme mentionné ci-dessus. L'Australie, l'Inde et l'Indonésie ont joué le rôle de fournisseurs de services pour le Système, qui permet de diffuser auprès des États membres des bulletins d'alerte au tsunami. Outre la mise au point de ce système, des centres nationaux d'alerte au tsunami ont été créés dans 24 pays de l'océan Indien. Ces centres nationaux participent à des essais de communication à l'échelle régionale à raison de deux fois par an, et à des exercices de grande ampleur tous les deux ou trois ans.
- 23. Il a fallu procéder à des investissements considérables dans le cadre du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, surtout sur les plans scientifique et technologique pour

6 B15-00899

-

⁶ Disponible à l'adresse: http://typhooncommittee.org/SSOP/FINAL MANUAL.html.

assurer le renforcement des systèmes d'observation des tsunamis et de l'échange d'informations à travers des réseaux régionaux et mondiaux. Par conséquent, le nombre de sismomètres à large bande dans l'océan Indien (conçus pour détecter les séismes tsunamigènes) et capables de partager des données en temps quasi réel est passé de 13 en 2004 à plus de 140 en 2014⁷. Au cours de la même période, le nombre de tsunamètres en haute mer pouvant transmettre des données en temps quasi réel à des fins d'alerte aux tsunamis est passé de zéro à neuf, alors que le nombre de marégraphes côtiers est passé de quatre à plus de cent. Combinées les unes aux autres, ces nouvelles ressources connectées entre elles grâce à ce système d'alerte permettent à la région d'être nettement mieux préparée aux catastrophes futures.

- 24. On constate aussi une amélioration de la coopération régionale dans la manière dont la région Asie-Pacifique gère le problème des cyclones tropicaux (appelés typhons s'ils proviennent du bassin du Pacifique occidental). En particulier, des plates-formes intergouvernementales régionales, telles que le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts en cyclones tropicaux, ont élargi et approfondi leurs activités depuis 2004, favorisant une coopération régionale plus étroite au stade de l'alerte précoce et une meilleure intégration dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la réduction des risques de catastrophe.
- 25. Le Comité CESAP/OMM des typhons, dont les travaux portent sur les tempêtes qui se forment dans le bassin du Pacifique occidental, et le Groupe d'experts en cyclones tropicaux, qui couvre le golfe du Bengale et la mer d'Oman, sont uniques car ils réunissent un vaste éventail d'experts en météorologie, hydrologie et réduction des risques de catastrophe pour renforcer les capacités et mettre au point des stratégies conjointes au profit des pays et dans les divers domaines professionnels concernés. Ces deux organismes réalisent également des recherches initiales et des projets pilotes destinés à mieux comprendre les cyclones tropicaux et les aléas qui y sont associés. En février 2015, la CESAP a accueilli la troisième session conjointe du Groupe d'experts en cyclones tropicaux et du Comité des typhons, qui a abouti à l'élaboration d'un nouveau mécanisme de coopération entre ces deux plates-formes, comprenant des formations, des travaux de recherche et des projets conjoints.

IV. Lacunes et priorités régionales

- 26. S'il est vrai que les besoins en matière d'alerte rapide et les zones nécessitant une attention varient d'un pays à l'autre, certaines priorités sont communes à toute la région Asie-Pacifique, notamment:
 - a) Accroître l'utilisation des évaluations de vulnérabilité et de risque;
- b) Actualiser les cartes représentant les dangers et les risques et en agrandir la portée géographique, en tenant compte des changements sociétaux et environnementaux;
- c) Renforcer les systèmes d'alerte rapide de bout en bout des pays à haut risque et à faibles capacités;

B15-00899

_

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien (SATOI), 2005-2014: Quick Fact Sheet, novembre 2014 (Jakarta, 2014).

- d) Sensibiliser les communautés et les autorités locales à l'évolution des risques, notamment ceux qui pourraient être aggravés par les changements climatiques;
- e) Atteindre les populations les plus vulnérables et les communautés isolées (le « dernier kilomètre ») en les alertant des dangers à temps;
- f) Transmettre efficacement les messages: interpréter les informations scientifiques et les diffuser sous forme de messages compréhensibles et exploitables par les utilisateurs finals;
- g) Procéder régulièrement à des tests et révisions des procédures opérationnelles normalisées et des plans d'urgence;
 - h) Assurer des services de surveillance et d'alerte adéquats;
 - i) Garantir la viabilité financière des systèmes d'alerte rapide.
- 27. Les progrès en matière d'alerte rapide sont inégaux entre les pays de la région, certains pays à haut risque et à faibles capacités accusant un retard. Les progrès sont également inégaux selon les types de catastrophe et les sous-régions. Si des progrès considérables ont été faits pour renforcer l'alerte rapide aux tsunamis et aux cyclones tropicaux, on constate des lacunes importantes lorsqu'il s'agit d'autres risques, alors que les technologies nécessaires sont de plus en plus largement disponibles.
- 28. Par conséquent, de nombreux pays de la région Asie-Pacifique appellent à la création de systèmes régionaux d'alerte rapide qui permettraient de remédier efficacement à nombre des problèmes évoqués ci-dessus, notamment ceux touchant à l'échange des connaissances et applications scientifiques, au partage des coûts et à la lutte contre les catastrophes transfrontières.
- 29. Un système régional d'alerte rapide est un exemple de bien d'intérêt collectif pour la région. L'utilisation d'un tel système par un pays n'empêche pas les autres d'utiliser le même système et d'en bénéficier de manière similaire. Au contraire, une participation plus large aux dispositifs d'alerte régionaux a tendance à faire baisser les coûts et à en renforcer la durabilité, et présenter de ce fait une plus grande utilité pour tous les membres, étant donné qu'un pays isolé ne pourrait normalement pas mettre en place de dispositif aussi complexe sans la coopération d'autres pays et des organisations régionales et internationales compétentes. Grâce aux mécanismes de coopération régionaux qui portent sur l'alerte rapide, les États membres partagent les bonnes pratiques, les compétences spécialisées et les capacités utiles pour l'évaluation des risques, la mise au point de services durables de surveillance et d'alerte, l'élaboration de systèmes de diffusion et de communication adaptés, et la coordination avec les communautés afin d'accroître les capacités d'intervention.
- 30. Il serait particulièrement utile d'améliorer la coopération régionale dans la lutte contre les catastrophes, telles que les glissements de terrain, les inondations provoquées par les lacs glaciaires, et les crues dans les bassins fluviaux transfrontières. Ces catastrophes continuent d'occasionner de lourdes pertes humaines et économiques dans certains pays, malgré l'existence d'instruments permettant de prévoir les risques. Il est donc prioritaire de mettre en place des systèmes d'alerte adéquats.

- 31. Il est particulièrement important d'améliorer la coopération régionale en matière d'alerte rapide en cas d'inondations causées par des crues dans les bassins fluviaux transfrontières prenant leur source dans la région himalayenne de l'Hindu Kuch. Quelque 1,3 milliard de personnes dans quinze pays différents dépendent de ce « château d'eau » naturel, qui alimente neuf vastes bassins fluviaux. Or il se trouve que ces régions sont inondables. Compte tenu du caractère transfrontière de ce risque de catastrophe, la coopération régionale est primordiale pour le renforcement de la résilience aux catastrophes, puisqu'aucun pays ne peut à lui seul assurer des services d'alerte rapide efficaces.
- 32. Un futur mécanisme de coopération régionale pour la prévention des inondations dans les bassins fluviaux transfrontières pourrait faire appel au partage de données, de connaissances et d'innovations et à des solutions de modélisation imbriquées qui allient scénarios climatiques, hydrologie des bassins fluviaux et prévision des inondations; il pourrait aussi inclure des concertations et des partenariats institutionnels reposant sur une approche intégrée de la gestion des inondations. Par le passé, des initiatives ont été lancées par certains acteurs, dont le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le Groupe d'experts en cyclones tropicaux et l'OMM; il conviendrait toutefois de donner un nouvel élan à ces initiatives et de les consolider pour en faire un mécanisme régional d'alerte, qui reflète le caractère transfrontière des risques d'inondation dans les bassins fluviaux.
- 33. Il faudrait par ailleurs amplifier et reproduire les projets pilotes initiaux d'alerte rapide concernant les inondations provoquées par les lacs glaciaires, les glissements de terrain et les crues éclair. Au Bhoutan, des systèmes d'alerte rapide ont été mis au point pour prévenir les inondations causées par les lacs glaciaires avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), mais ces systèmes doivent encore être améliorés. Aux Philippines, un système pilote d'alerte rapide aux glissements de terrain a été mis en place avec succès en 2012 dans la municipalité de Saint Bernard (province de Leyte du Sud), avec le soutien de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Ce système qui vise à lutter contre les glissements de terrain est un des premiers de ce type à être établi aux Philippines, et il a été intégré aux systèmes préexistants d'alerte contre les risques de glissement de terrain et de tsunami.
- 34. Le Gouvernement népalais s'est également doté de systèmes d'alerte rapide locaux efficaces pour se prémunir contre les inondations et un large éventail de partenaires sont membres du Consortium népalais de réduction des risques. De telles initiatives permettent de marquer d'importants progrès qui pourraient être partagés et étendus aux niveaux national et régional.
- 35. Dans toute la région, la transmission des messages d'alerte jusqu'à l'échelon local est problématique. On parle souvent dans ce cas-là du « dernier kilomètre » des systèmes d'alerte rapide, mais on pourrait tout aussi bien l'appeler le « premier kilomètre », compte tenu de l'importance d'atteindre les populations les plus vulnérables qui sont en première ligne en cas de catastrophe. Sur la base de l'expérience des pays de l'Asie et du Pacifique, si l'on ne parvient pas à transmettre rapidement aux plus vulnérables des messages d'alerte compréhensibles, grâce auxquels ils peuvent prendre les mesures qui s'imposent, le système d'alerte rapide dans son ensemble est mis en échec.

- 36. Dans certains pays comme les petits États insulaires en développement, il est particulièrement difficile de faire parvenir le message d'alerte jusqu'au « dernier kilomètre » du fait de la géographie. Il faut donc parfois faire appel à une assistance externe pour compléter les solutions à long terme, notamment à l'aide des communications par satellite. Par ailleurs, certains pays ont une population importante très diversifiée, qui parle de très nombreuses langues, ce qui complique encore la transmission des messages et la communication. Ces pays peuvent aussi nécessiter un soutien ciblé afin de remédier à certains problèmes comme celui du « dernier kilomètre ».
- 37. En Asie et dans le Pacifique, la viabilité des systèmes d'alerte rapide est préoccupante, surtout dans le cas des catastrophes peu fréquentes, telles que les tsunamis. Confrontés à de nombreuses priorités concurrentes, les gouvernements finissent parfois par douter de l'intérêt de continuer d'investir dans des systèmes relativement coûteux. À cet égard, certaines stratégies, qui consistent par exemple à mettre en place des systèmes d'alerte multirisque et à promouvoir la coopération régionale, peuvent renforcer la durabilité ainsi que les performances des systèmes d'alerte rapide.
- 38. Le couplage de systèmes d'alerte couvrant divers risques tsunamis et ondes de tempête par exemple pourrait aussi contribuer à améliorer la viabilité. Des systèmes d'alerte rapide pour les aléas géophysiques et hydrométéorologiques ont de nombreux points communs, et pourraient être combinés et enrichis à l'aide d'un système multirisque intégré. Cela vaut pour les aspects du dispositif liés aux ressources humaines ainsi que pour ses composants plus techniques. L'on pourrait donc faire des économies et améliorer les performances en intégrant les systèmes d'alerte, à condition de surmonter les obstacles institutionnels.
- 39. Parallèlement à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai (Japon) en mars 2015, la CESAP a conclu un partenariat avec l'OMM et d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales pour le lancement du Réseau international des systèmes d'alerte rapide multirisque (IN-MHEWS). L'objectif de ce partenariat multipartite est de faciliter le partage des connaissances spécialisées et des meilleures pratiques en matière d'alerte rapide dans le cadre du soutien à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. À l'avenir, il faudra activer et rendre opérationnel ce réseau dans la région Asie-Pacifique. Forte de la plate-forme qu'elle a mise en place pour la coopération régionale, la CESAP pourrait jouer un rôle clef dans le déploiement de ce réseau dans la région.

V. Questions à examiner par le Comité

- 40. Pour atteindre, d'ici à 2030, le septième objectif mondial du Cadre de Sendai, les systèmes et services d'alerte rapide doivent être considérés comme des biens d'intérêt collectif, qui devraient être largement disponibles et suffisamment financés par des investissements publics. Comme indiqué ci-dessus, ces investissements sont très rentables pour l'ensemble de la société car ils permettent de renforcer la résilience, de réduire les pertes en vies humaines et de préparer un relèvement rapide.
- 41. Dans la région Asie-Pacifique, la priorité immédiate dans le domaine de l'alerte rapide est de veiller à ce que les populations puissent recevoir à

temps les messages d'alerte utiles pour prendre rapidement les mesures qui permettront de sauver des vies. Pour y arriver, compte tenu de l'accroissement de la population et de l'accumulation de richesses – dans les zones urbaines en particulier – il faut constamment investir dans l'alerte rapide et moderniser les systèmes existants. Lorsque cela est possible, les pouvoirs publics devraient développer des systèmes d'alerte rapide permettant de prévenir d'autres types de risques tels que les inondations causées par les crues dans les bassins fluviaux transfrontières, les glissements de terrain et les inondations provoquées par les lacs glaciaires. La coopération régionale et le partage d'informations sont essentiels à cet égard.

- 42. Lorsqu'il examinera les questions soulevées ci-dessus, le Comité souhaitera peut-être:
- a) Soutenir l'action engagée pour la création de mécanismes de coopération régionale pour l'alerte rapide en cas de crue survenant dans les bassins fluviaux transfrontières et contribuer à ces mécanismes;
- b) Recommander de travailler à l'instauration d'un réseau de recherche sur l'alerte rapide en cas d'inondations provoquées par des lacs glaciaires, de crues éclair et de glissements de terrain;
- c) Soutenir l'action de la CESAP et de l'OMM pour renforcer le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts en cyclones tropicaux et les liens entre ces deux plates-formes;
- d) Appuyer la création d'une plate-forme régionale semblable au Comité CESAP/OMM des typhons et au Groupe d'experts en cyclones tropicaux dans le Pacifique et contribuer à ses activités;
- e) Soutenir la consolidation du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques et l'élargissement de sa portée géographique pour qu'il inclue également le Pacifique;
- f) Veiller à ce que les systèmes d'alerte rapide multirisque bénéficient d'un financement durable, notamment les initiatives lancées par la CESAP;
- g) Assurer le partage, par l'intermédiaire des plates-formes de la CESAP, de l'expérience, du savoir-faire technologique et des moyens de formation des États membres en matière d'alerte rapide avec les pays à haut risque et dotés de faibles capacités pour qu'ils puissent face aux catastrophes.